

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE  
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Brice-sur-Vienne s'est réuni, en séance ordinaire, le 08 novembre 2019, au lieu ordinaire de leur séance, sur convocation en date du 29 octobre 2019 qui leur a été adressée par le Maire, Sylvie TUYÉRAS, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Sylvie TUYÉRAS, Thierry GOURAUD, Christine BERLAND, Annie SOULAT, Laure COINDEAU, Christophe USCAIN, Stéphane PREVOST, Laëtitia CALENDREAU

Absents : Maryse MAGOUTIER, Chantal PAULAT, Sylvie LIPPENS, Marie-Claude CHABERNAUD, Thierry GARAUD, Franck GIETHLEN, Stéphane THOMAS

Procurations :

- Maryse MAGOUTIER donne procuration à Sylvie TUYERAS
- Chantal PAULAT donne procuration à Christine BERLAND
- Sylvie LIPPENS donne procuration à Laure COINDEAU
- Marie-Claude CHABERNAUD donne procuration à Laëtitia CALENDREAU

Désignation du secrétaire de séance : Laëtitia CALENDREAU

Adoption du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2019 : Adopté à l'unanimité

---

N° 2019071 Décision modificative n° 2 du budget général

---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- PREND la décision modificative n° 2 suivante, budget primitif général 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ART	DEPENSES	MONTANT
6541	Admissions en non-valeur	1 100,00
6542	Créances éteintes	400,00
739211	Attributions de compensation	-28 547,00
TOTAL		-27 047,00

ART	RECETTES	MONTANT
73212	Dotation solidarité communautaire	-28 547,00
6419	Rembt rémunération du personnel	1 500,00
TOTAL		-27 047,00

---

N° 2019072 Décision modificative n° 1 du budget d'assainissement

---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- PREND la décision modificative n° 1 suivante, budget primitif d'assainissement 2019.

INVESTISSEMENT

ART	DEPENSES	MONTANT
2156	Matériel spécifique d'exploitation	3 000,00
TOTAL		3 000,00

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE  
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2019

---

N° 2019073 Marché d'assurance : choix du prestataire

---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution des marchés comme suit :

N° LOT ET DESIGNATION	SOCIETE	PRIME ANNUELLE TTC
LOT 1 : Dommages aux biens et risques annexes	SMACL	5733,97€ Avec franchise de 500€
LOT 2 : Responsabilités communales et risques annexes	SMACL	1 092,84 €
LOT 3 : Flotte automobile et risques annexes	SMACL	1 030,44 €
LOT 4 : Protection juridique	SMACL	397,58 €
LOT 5 : Protection fonctionnelle	SMACL	87,21 €
	TOTAL	8342,04 €

- AUTORISE Madame le maire à signer toutes les pièces relatives à ces marchés d'assurance et PRECISE que les marchés prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour se terminer le 31 décembre 2023.

---

N° 2019074 Pertes sur créances irrécouvrables – effacement de la dette

---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- CONSTATE l'effacement de la dette conformément à l'état transmis.

- DIT que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6542 au budget général.

---

N° 2019075 Demandes d'admission en non-valeur

---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur n° 3954091733 pour un montant global de 1 458,40 € sur le budget général.

- PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au budget général 2019, à l'article 6541 - Créances admises en non-valeur.

---

N° 2019076 Communauté de communes Porte Océane du Limousin : modification des statuts

---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ADOPTE la modification des statuts telle que présentée.

- DEMANDE à M. le Préfet de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

---

N° 2019077 Communauté de communes Porte Océane du Limousin : Pacte financier 2019

---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- FIXE, conformément au tableau joint en annexe, la répartition du pacte financier.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE  
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2019

- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces pour mener à bien cette répartition.

---

N° 2019078 Communauté de communes Porte Océane du Limousin : dotations de compensation et de solidarité modifiées pour l'année 2019

---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE de réviser les dotations de compensation et de solidarité 2019, telles qu'elles figurent dans le tableau en annexe, conformément aux préconisations énoncées ci-dessus.

- DIT que les crédits seront constatés au budget de l'exercice en cours.

- AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces pour mener à bien ces opérations.

---

N° 2019079 Syndicat Vienne-Briance-Gorre : demande d'adhésion de trois communes (Marval, La Chapelle Montbrandeix, Pensol)

---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable sur la demande d'adhésion des communes de Marval, La Chapelle Monbrandeix et Pensol au Syndicat Vienne-Briance-Gorre et sur la modification de ses statuts.

---

N° 2019080 Avenants au certificat d'adhésion du contrat d'assurances statutaires souscrit par le Centre de Gestion de la Haute Vienne auprès de la compagnie d'assurance AMTRUST Europe Limited : révision des taux

---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le maire à signer l'avenant au certificat d'adhésion du personnel CNRACL n° L16AEL1037\_8771328A dont le nouveau taux applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à formule identique est le suivant :

- 7,13 % sur la couverture en « tous risques » avec une franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire (contre 6,05 % actuellement).

- AUTORISE Madame le maire à signer l'avenant au certificat d'adhésion du personnel IRCANTEC n° L16AE1037\_8771328B dont le nouveau taux applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à formule identique est le suivant :

- 1,60 % sur la couverture en « tous risques » avec une franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire (contre 1,35 % actuellement).

---

N° 2019081 Approbation de la charte du système d'information

---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ADOPTE la charte du système d'information telle qu'elle est présentée en annexe.

- APPROUVE son application au sein de la commune de Saint-BRICE-SUR-VIENNE à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE  
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2019

---

N° 2019082 Modification de l'organigramme

---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE la modification de l'organigramme tel que présenté en annexe.

---

N° 2019083 Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet

---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet.

---

N° 2019084 Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet

---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet.

---

N° 2019085 Mise à jour du tableau des effectifs

---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- FIXE le tableau des emplois permanents comme suit :

FILIERES ET GRADES	Catégorie	Effectifs budgétaire ETP	Effectifs pourvus ETP
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>4,00</b>	<b>4,00</b>
Attaché territorial	A	1,00	1,00
Adjoint administratif pl 1° classe	C	1,00	1,00
Adjoint administratif pl 2ème classe	C	1,00	1,00
Adjoint administratif	C	1,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>8,26</b>	<b>8,26</b>
Technicien pl 1ère classe	B	1,00	1,00
Agent de maîtrise	C	1,00	1,00
Adjoint technique principal 2° classe	C	2,85	2,85
Adjoint technique	C	3,41	3,41
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		<b>2,95</b>	<b>2,95</b>
ATSEM pl 1° classe	C	0,50	0,50
ATSEM principal 2° classe	C	2,45	2,45
<b>FILIERE ANIMATION</b>		<b>0,66</b>	<b>0,66</b>
Adjoint d'animation	C	0,66	0,66
	<b>TOTAL</b>	<b>15,87</b>	<b>15,87</b>

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE  
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2019

---

N° 2019086 Indemnité forfaitaire de frais de déplacement à l'intérieur de la résidence administrative

---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ATTRIBUE, dans la limite du taux maximum fixé par l'arrêté du 5 janvier 2007, une indemnité forfaitaire de déplacement pour les agents utilisant leur véhicule personnel et assurant les fonctions d'entretien des différents bâtiments ainsi que les fonctions de responsable et de responsable-adjoint du service de la restauration scolaire.

- DIT que cette indemnité sera versée mensuellement.

- PRECISE qu'il sera fait automatiquement application de toute majoration de cette indemnité qui serait susceptible d'intervenir ultérieurement.

---

N° 2019087 Renforcement de la lutte contre le changement climatique

---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer à chacune de ses délibérations, avant son adoption, une note évaluant l'impact de la décision prise sur les émissions de gaz à effet de serre de la commune. Cette note sera enregistrée sur une grille insérée dans le registre des délibérations et dans les comptes-rendus. Dans le cas où la décision envisagée occasionnerait une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, le Conseil municipal cherchera s'il existe une alternative moins impactante.

---

N° 2019088 Déclaration d'urgence climatique

---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DEMANDE au gouvernement de reconnaître et d'accompagner toutes les initiatives des collectivités pour palier à cette crise climatique, de déclarer l'urgence climatique sur le territoire national et de mettre réellement en œuvre les accords internationaux (Accords de Paris).

---

N° 2019089 Abattage d'arbres

---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DIT que :

Les arbres du domaine public ne pourront être abattus qu'en cas d'absolue nécessité. Il sera privilégié la taille et l'élagage des parties malades.

Chaque demande fera l'objet d'une étude approfondie sur l'état sanitaire de l'arbre incriminé.

S'il s'avère nécessaire de couper un arbre, la commune devra en planter un nouveau.

**INFORMATIONS :**

- Arrêté préfectoral portant sur autorisation à la société SAICA PACK d'exploiter ses installations de production d'emballages en carton ondulé sur le site de la commune de Saint-Junien (communication)

- Proposition de formation du GRETA – Habilitation électrique

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE  
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2019

- Arrêté préfectoral établissant la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin.
- Adhésion au syndicat mixte DORSAL de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin : L'adhésion au syndicat cité ci-dessus sont inscrits dans les statuts modifiés de la CCPOL validés en date du 26 septembre 2019. La commune en adoptant la modification des statuts de la CCPOL adopte par la même l'adhésion au Syndicat mixte DORSAL.

Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs de Madame le Maire depuis la séance précédente :

- Décision du maire n° 2019024 du 04 octobre 2019 portant sur les tarifs de restauration scolaire

Séance levée à 00h17